

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 6 AVRIL 2017

### 1. Budget 2016

Le compte administratif, l'affectation des résultats et le compte de gestion du receveur ont été adoptés à l'unanimité.

### 2. Budget 2017

Le budget primitif a été présenté :

- Fonctionnement : dépenses 1 797 792 ,00 € pour des recettes de 2 056 598,00 € La capacité d'autofinancement de 595 500 € est en augmentation de 2,67% par rapport au budget 2016. Les taux d'imposition ont été modifiés suite à la fusion des 3 Communautés de Communes. En effet la part départementale de la TH qui avait été reversée aux communes a été utilisée de diverses façons selon les 3 CC. La pondération des taux intercommunaux pour la TH entraîne une perte de recettes fiscales qui sera compensée par l'Attribution de Compensation versée par la CC du Haut-Poitou à chaque commune. Considérant les besoins la Commune le Conseil adopte une augmentation de 1% sur les taux qui passent à : TH : 15, 72%, TFB : 16,27% et TFNB : 57 ,72%.
- Investissement : D'importantes opérations sont prévues avec la construction d'une salle d'activités à l'école de Puy et l'aménagement de la route de Vouzailles. Le budget s'élève 2 300 696,00 € dont 230 517,28 € de reste à réaliser.

### 3. Modification des statuts du syndicat Energie-Vienne

Le Comité du syndicat a approuvé les modifications des statuts qui doivent être présentés aux communes adhérentes. Le Conseil adopte les nouveaux statuts.

### 4. Adhésion de la commune d'Availle-Limouzine au syndicat Eaux de Vienne-Siveer

Le Comité syndical a donné son accord pour l'adhésion de la commune d'Availles-Limousine. Chaque commune- membre doit délibérer. Le Conseil accepte la demande d'adhésion.

### 5. Aménagement route de Vouzailles

Le projet comporte des travaux d'enfouissement non éligibles à l'attribution de la DETR . Le Conseil adopte le nouveau plan de financement pour un montant de travaux de 304 950€:

- DETR (Etat) : 91 485 €
- ACTIV Volet 3 (Cobnseil départemental) : 24 396 €
- Autofinancement/Emprunt (Commune) : 189 069des

### 6. Location de la salle polyvalente

La salle polyvalente a été réservée pour un loto par des associations de la commune après une utilisation pour l'Assemblée Générale de Vienne Services/ATD. Compte d tenu des horaires de restitution de la salle le nettoyage n'a pu être effectué. Le Conseil accepte le remboursement de la somme de 70 € à l'association.

## **7. Avancement de grade**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus. Pour les filières administrative, technique et médico-sociale le conseil adopte le taux de 100 %

## **8. Questions diverses**

- *Remplacement d'un élu au conseil d'administration des Amis de l'Europe* : Monsieur Pascal Gambon se propose de remplacer Monique Seillier
- *Commissions intercommunales* : le travail des commissions Voirie, finances, ressources humaines et communication est présenté au conseil municipal.
- *Permanences électorales CC.* : Les plannings de permanence pour les présidentielles sont présentés pour vérification. Les élus sont invités à se positionner pour les élections législatives.